



## TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibération n° 28 du 2 février 2023

**Applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023**

Types de redevance	Tarif HT /m3
<b>Redevance assainissement collectif (par m<sup>3</sup> d'eau consommé)</b>	1,38 €
Les usagers s'alimentant en eau au moyen d'un puits ou d'une source qui ne sont pas raccordés au service public d'eau potable se verront appliquer un <b>volume forfaitaire de 40m<sup>3</sup> par semestre</b> et par logement pour le calcul de la redevance, soit <b>55,20 €/semestre</b> .	
<b>Pénalité pour les raccordables non raccordés ou raccordement non conforme. (facturée au propriétaire).</b> Redevance assainissement collectif majorée de 100 % (art L 1331-8 du Code de la Santé Publique).	2,76 €

Autres redevances	Tarif TTC
<b>Participation pour le financement de l'assainissement collectif</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Immeuble neuf (par m<sup>2</sup> de surface de plancher)</li><li>Immeuble ancien (par m<sup>2</sup> de surface de plancher)</li></ul>	13,60 €
<b>Participation aux travaux pour frais de branchement dans le cadre de la création d'un réseau collectif neuf.</b> (art L1331-2 du Code de la Santé Publique) <ul style="list-style-type: none"><li>Maison individuelle</li><li>Immeuble ou lotissement</li></ul>	1 000,00 € 1 500,00 €
<b>Participation aux travaux de mise en conformité du branchement dans le cadre de la réhabilitation d'un réseau.</b>	450,00 €
<b>Contrôle de raccordement dans le cadre d'une vente immobilière ou à la demande de l'utilisateur (par logement jusqu'à 6 pièces d'eau)</b>	122,00 €
<b>Hébergement collectif, château ou grosse demeure, bâtiment industriel ou commercial</b>	122 € + 20 €/pièce d'eau au-delà de 6
<b>Contrôle des parties communes des copropriétés hors vente immobilière (constituées de 2 à 10 logements)</b>	100 €
<b>Au-delà de 10 logements (10 € par logement supplémentaire)</b>	100 € + 10 €/logt
<b>Contre-visite suite à travaux ou découverte d'éléments complémentaires</b>	50,00 €
<b>Pénalité pour rendez-vous non décommandé 24 heures à l'avance</b>	50 % du montant du contrôle